



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CANTAL



L'EUROPE S'ENGAGE
en région

Auvergne-Rhône-Alpes
avec le FEADER

Direction départementale
des Territoires

Service Environnement

Unité Nature et Biodiversité

Affaire suivie par : Béatrice JOUBERT

Tél. : 04 63 27 66 21

Courriel : beatrice.joubert@cantal.gouv.fr

Compte-rendu du Comité de Pilotage du site Natura 2000 FR8301068 – « Gorges de la Rhue »

Réunion du 12 novembre 2018 à Trémouille

Assistaient à ce comité de pilotage :

Membres représentant les services de l'Etat :

Mme Nathalie GUILLOT-JUIN	Sous-Préfet de Mauriac
Mme Béatrice JOUBERT	DDT 15, Service Environnement
Mme Laure PELISSIER	ONF
M. Thomas DARNIS	ONF, animateur du site Natura 2000
Adjudant Fabrice TOULEMON	COB Ydes/BP Champs-sur-Tarentaine

Membres représentant les collectivités territoriales et leurs groupements :

M. Michel SUREAU	Conseiller municipal – Commune de Trémouille
M. Robert BONHOMME	Maire de Trémouille
M. Xavier JACADON	Syndicat Mixte du Parc des volcans d'Auvergne
M. Daniel CHEVALEYRE	Maire de Champs-sur-Tarentaine

Membres représentant les propriétaires, usagers et socio-professionnels :

M. Serge BAMAISON	Fédération des chasseurs du Cantal
-------------------	------------------------------------

Membres ou personnes excusés :

M. Faure, Président du Conseil Départemental du Cantal ; DREAL Auvergne Rhône-Alpes, pôle politiques de la nature ; Mme la directrice, DDCSPP ; M. Pantarotto, AFB 15 ; M. Nigou, Chambre d'agriculture ; M. Jarlier, Président du SYTEC ; Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne ; M. Vabret, Président de la Chambre des métiers et de l'artisanat ; M. Magne, ARS Auvergne Rhône Alpes ; Mme Gibert-Pacault, CNPF ; Commune de Riom-ès-Montagne ; Mme Mellin, présidente du comité départemental d'escalade.

Le COPIL ne s'est pas réuni depuis 2016. L'animation du site est portée par l'État qui a missionné l'Office National des Forêts.

Cette réunion est présidée par Mme le sous-préfet de Mauriac. Après avoir remercié la commune de Trémouille pour son accueil, elle laisse la parole à l'animateur du site Natura 2000, M. Thomas Darnis.

Après quelques rappels sur Natura 2000 et le site en lui-même, l'animateur présentera le bilan de l'animation de ces deux dernières années et les perspectives pour 2019 et 2020.

Le diaporama projeté en séance est téléchargeable sur le site internet des services de l'Etat dans le Cantal dans la rubrique « compte-rendu de COPIL » de la page suivante :

<http://www.cantal.gouv.fr/zsc-gorges-de-la-rhue-a970.html>

1 - Rappels sur le site Natura 2000 :

Cf diaporama

Information générale :

M. Darnis indique que les Forêts domaniales d'Algère, de Maubert et Gaulis, et de Saint-Amandin ont fusionné. L'entité unique s'appelle maintenant « forêt domaniale des gorges de la Rhue ». Le site Natura 2000 est couvert par 60 % de forêts publiques ce qui est plutôt atypique.

Rappels sur le diagnostic environnemental :

Le diagnostic environnemental est renforcé par la présence du chabot qui a été confirmé récemment par l'AFB (Agence Française pour la Biodiversité). De plus, c'est une condition pour l'installation de la Cigogne noire (qui est son prédateur) dont la France héberge seulement une vingtaine de couples. Les gorges de la Rhue présentent un bon potentiel pour la nidification de cet oiseau. Actuellement il y a aussi de fortes suspicions de reproduction dans les gorges de la Dordogne (entre Cantal et Corrèze). En Auvergne, trois couples de Cigognes nichent dans le département de l'Allier.

2 – Bilan de l'animation 2017-2018 :

Contrats Natura 2000 :

Mme Joubert présente le dispositif des contrats notamment les 12 contrats forestiers possibles. M. Darnis annonce qu'un contrat a été signé en 2016 sur la mesure « dispositif favorisant le développement de bois sénescents. » C'est la seule mesure qui s'étale sur 30 ans au lieu de 5 pour les autres mesures. Le contrat signé concerne les propriétés de M. Lequivard au lieu-dit de la Goutterie. Environ 12 ha sont ainsi engagés et 390 arbres ont été identifiés en complément de la mesure surfacique.

Mme Joubert donne des précisions sur les retards de paiement sur les contrats Natura 2000. La DDT est le guichet instructeur de cette mesure du PDR Auvergne (mesure 7.6.3) dont le Conseil Régional est l'autorité de gestion. La mesure a été ouverte en 2016, mais il n'est pas possible de payer les dossiers pour le moment. Le Conseil Régional travaille en ce moment sur la mise au point de l'outillage informatique nécessaire à l'instruction et au paiement des dossiers. Les paiements devraient donc être débloqués dans les mois qui viennent.

Pour rappel, le coût du marquage a été supporté par le propriétaire. Ce coût peut être présenté comme de l'autofinancement qui doit atteindre 20 % du montant des travaux pour les collectivités.

Un autre contrat Bois sénescents est en cours de montage en 2018 chez une propriété privée de M. Juillard et 2 de ses groupements forestiers. Le contrat concerne la seule partie exploitable de la Combe noire dans le massif du plateau d'Algère. C'est un contrat complexe touchant plusieurs types de propriétés et le propriétaire principal a émis des souhaits contradictoires ce qui a engendré plusieurs versions du contrat. L'objectif est de finaliser cette action pour la prochaine commission FEADER de février 2019.

Une question est posée concernant ces deux contrats : sont-ils comparables ou complémentaires ? M. Darnis répond que les 2 sont concernés par les mêmes faciès d'habitats d'intérêt communautaire de Tillaies-frênaies sur éboulis mais que celui de M. Juillard possède en plus un très fort enjeu mousses dont la Buxbaumie verte d'intérêt communautaire.

Chartes Natura

Les chartes de Ms. Juillard et Lequivard ont été renouvelées en 2018. La forêt sectionale de Trémouille est incluse dans le site Natura 2000. De même, la forêt sectionale de Saint-Amandin est dans le site Natura 2000. Il faudrait convaincre les sectionnaires de ces 2 forêts pour signer la charte Natura 2000. Il est proposé qu'avec l'aide de l'agent ONF intérimaire du poste des Essarts, l'animateur du site Natura 2000 proposera l'adhésion à la charte sur ces 2 propriétés en 2019.

Mme Joubert donne des précisions sur l'exonération de la Taxe sur le Foncier Non bâti. Cette taxe n'est compensée par l'Etat qu'à hauteur de 20% aux communes. Ce problème persiste depuis plusieurs années. L'outil Charte est donc plutôt conseillé aux collectivités afin que l'opération soit neutre pour les budgets communaux. Toutefois, elle ne sera pas refusée à un propriétaire privé qui souhaiterait adhérer.

Actions non contractuelles :

M. Darnis expose les conclusions des essais sur la prise en compte de la Rosalie des Alpes (insecte d'intérêt communautaire prioritaire). Dorénavant et ce depuis 2017, une prescription environnementale est appliquée sur toutes les coupes et travaux concernant du Hêtre en forêt publique dans le site Natura 2000 afin de préserver l'espèce. La prescription prend la forme d'une clause obligatoire à respecter par l'acheteur de la coupe ou de l'entrepreneur de travaux forestiers. Cette clause consiste à faire enlever toutes les grumes de hêtre des places de dépôt avant le 15/06 ce qui évite de concentrer les pontes (qui ont lieu après entre le 15/06 et 30/07) de Rosalie sur les grumes fraîchement coupées et ainsi cela permet de conserver l'espèce dans le site.

Évaluation d'Incidences :

Mme Joubert énonce les changements des seuils pour les demandes d'autorisation et déclaration pour les manifestations sportives. Ces seuils sont aujourd'hui abaissés ce qui peut soulever quelques inquiétudes. M. Chevalère demande comment cela fonctionne. Mme Joubert explique le cheminement des avis de la DDT à la sous-préfecture de St-Flour et le lien avec l'animateur du site Natura 2000. Il faut que l'évaluation des incidences soit recevable pour pouvoir valider le dossier. Le volet Natura s'insère dans un cadre réglementaire général (circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels et espèces protégées).

Mme Joubert explique également la clause filet qui permet au Préfet de soumettre à évaluation des incidences une activité non soumise afin de faire prendre en compte des enjeux importants concernant les espèces ou habitats d'intérêt communautaire.

Études complémentaires : Étude chiroptères

M. Darnis expose les résultats finaux de cette étude menée sur 2 années (2016-2017). M. Chevalère demande si chaque espèce a un code de communication différent ? M. Darnis répond que la nuit elles communiquent, se déplacent et chassent avec les ultrasons à la manière d'un aveugle avec sa canne. Elles voient avec leurs oreilles. Elles ont aussi une bonne vue mais diurne. Elles émettent aussi des cris de cohésion sociale qui permettent d'informer les autres congénères ou espèces d'une situation favorable (ressource alimentaire, période de rut) ou défavorable (capture, défense de territoire). On est au tout début de la compréhension de ces cris qui peuvent probablement cacher un système très élaboré de communication inter et intraspécifique.

L'étude a mis en évidence la présence de 3 bâtiments au cœur de la forêt domaniale, dont un sert occasionnellement de gîte de transit pour le Grand Rhinolophe (abri de Coindre). Vu que ce bâtiment doit être mis en sécurité par rapport au public, une réflexion pour un contrat Natura 2000 sera engagé entre 2019 et 2020 afin de le sécuriser et de l'aménager pour l'accueil des chauves-souris.

Études complémentaires : Étude Lichens épiphytes

Cette étude financée par l'ONF a été menée sur les forêts du site Natura 2000 et démontre la richesse des taxons remarquables pour les lichens corticoles (qui évoluent sur l'écorce des arbres). Une question est posée sur l'évolution des cortèges de ces lichens au cours du temps. M. Darnis répond qu'étant donné que cette étude correspond au premier état initial, il n'est pas possible de conclure. Il faut attendre une deuxième étude en appliquant le même protocole.

Bilan 2011-2018 des actions réalisées, synthèse multi-taxonomique et analyse des enjeux et nouvelles propositions d'actions

M. Darnis expose les nouvelles données naturalistes qui attestent de la continuité forestière du site depuis les dernières glaciations et de l'extrême richesse du site en espèces patrimoniales, remarquables et d'intérêt communautaire. Un groupe d'espèce permettra de par leur localisation, d'identifier les zones où la Trame de Vieux Bois pourrait être mise en place (sous la forme de contrats « Bois sénescents » notamment). Les conclusions de cette étude permettent également d'identifier les zones potentielles pour les réflexions à mener sur d'éventuelles modifications du périmètre. Ces données vont être prises en compte dans le programme d'action 2019-2020 détaillé ci-après.

Mme Joubert précise que la doctrine générale de l'État vise à stabiliser les sites Natura 2000.

Toutefois, vu la richesse patrimoniale de ce site des Gorges de la Rhue, l'État a accepté de travailler sur une extension. Ce sera donc au COPIL sous l'égide de l'État de statuer sur ces éventuelles modifications lors de la prochaine réunion, au vu notamment de l'argumentation scientifique du projet.

3 – Programme prévisionnel d'animation 2019-2020 :

Étude complémentaire :

M. Darnis annonce que conformément au projet de refonte du programme d'actions et de recherche de cohérence du périmètre eu égard à la localisation des nouvelles stations d'espèces d'intérêt communautaire, un travail complémentaire de recherche avec le spécialiste M. Vincent Hugonnot, sur 3 mousses d'intérêt communautaire sera mené en périphérie des limites du site actuel : les éventuelles nouvelles stations viendront renforcer l'argumentaire pour les propositions de modification du périmètre.

Mme Joubert expose la procédure de modification du périmètre qui consiste à éviter tout passage en force surtout sur une extension, à éviter l'ajout de nouvelles communes et qu'un avis des collectivités sera demandé par consultation écrite du préfet. La décision finale reviendra au préfet du département. Cette décision remontera au ministère avec l'argumentaire scientifique pour rendre effectifs les changements.

M. Darnis explique le protocole de mise en place d'un maillage cohérent pour la trame de vieux bois (ou trame verte forestière) : les îlots de 3 hectares minimum (au risque de ne plus être fonctionnel) devraient être installés tous les 500 m distance qui commence à faire consensus dans le monde naturaliste.

Budget 2019-2020 :

Le financement de ce site en portage Etat (Ministère de l'écologie) est subventionné à de 50 % par le FEADER (PDR Auvergne)

	2019	2020
HT	11 477,00 €	9 660,00 €
TVA 20%	2 295,40 €	1 932,00 €
TTC	13 772,40 €	11 592,00 €

4- Questions diverses :

Demande du COPIL de travail de sensibilisation avec les scolaires :

Les membres du COPIL demandent de remplacer l'animation Chauves-souris prévue en 2019 à destination du grand public par une animation générale sur les richesses du site auprès des scolaires. Il est proposé de se mettre en relation avec les professeurs des écoles afin de prévoir cette animation sur 2019 voire 2020 en fonction des disponibilités. Mme Pélissier précise que l'ONF pourra assurer cette prestation.

Question sur le SCOT : les éventuelles modifications du périmètre du site Natura 2000 pourront-elles être prises en compte dans le SCOT ?

Mme Joubert explique que si le principe d'extension est validé dans les deux ans, le processus prendra plusieurs années à aboutir. Mme le sous-préfet ajoute que le document du SCOT ne peut pas attendre la fin de ce processus d'extension. Il faut avoir à l'esprit que c'est un site peu concerné par l'urbanisation et que la modification du périmètre aurait peu d'incidence sur les documents d'urbanisme.

Mme le sous-préfet remercie les participants, la DDT et l'animateur et clôt la séance.

La Présidente du COPIL
Le Sous-préfet de Mauriac

Mme Nathalie GUILLOT-JUIN